

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 17/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Huisseau sur Mauves dûment convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. Jean-Pierre BOTHEREAU, Maire.

Présent(e)s :

Mmes CARO Véronique, HAMEAU Véronique, PAIN Sylvie, PERROCHON Elodie, TOTTEREAU-RÉTIF Amélie.

MM. FAGOT Hervé, GOUACHE Guy, PUYRENIER Alain, RIVIERRE Aurélien, ROUSSARIE Jean-Paul, SENÉE Régis.

Absents excusés :

SOUCHEZ François donne pouvoir à Régis SENEE
De ROBIEN Philippe donne pouvoir à BOTHEREAU Jean-Pierre
L'HELGOUALC'H Nadège donne pouvoir à PAIN Sylvie
GAY Michelle donne pouvoir à FAGOT Hervé

Absents excusés :

LA PORTA Christophe
DE MIRANDA Anne-Marie
SAIPHOU Amélie

Secrétaire de Séance : TOTTEREAU-RÉTIF Amélie

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 12

Votants : 16

◆◆◆◆◆

Délibération 2025-53 : ouverture de crédits budgétaires d'investissement par anticipation (article L 1612-1 du CGCT)

En application des dispositions de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire sollicite du Conseil municipal, l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissements sur l'exercice 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026 et au plus tard jusqu'au 31 mars 2026.

Il est proposé au Conseil municipal de :

1°) Autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget principal 2026 de la commune et dans les limites indiquées comme suit :

	A	E
Chapitre	Crédits ouverts au titre de 2025	Crédits à ouvrir par anticipation au BP 2026 E=1/4 A
20	40 500 €	10 125 €
21	542 950 €	135 737.50 €
23	0	0
Total		145 862.50 €

2°) Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- autorise Monsieur le Maire à engager les dépenses d'investissement dans la limite des crédits ouverts par cette délibération,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette ouverture de crédits budgétaires d'investissement par anticipation.

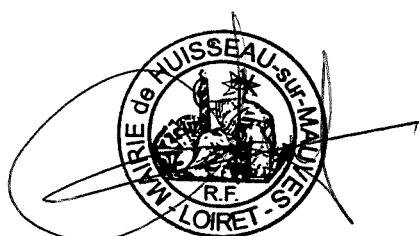
Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En Mairie le 28/11/2025

Le secrétaire de séance
Amélie TOTTEREAU-RÉTIF



Le Maire,
Jean-Pierre BOTHEREAU

